

MOTION de SOUTIEN au « Collectif STOP MINES 23 »

Le 18 novembre 2013, un permis minier a été attribué dans le département de la Creuse près de la ville de Gouzon. Ce « Permis Exclusif de Recherches » (PER) couvre 47,6 km² et concerne 7 communes. Il concerne de l'or, du cuivre, de l'argent, du zinc, de l'antimoine, de l'étain, du tungstène et des substances connexes.

Le permis a été attribué à la société COMINOR, une filiale du groupe La Mancha Resources, basée au Canada et revendue par Areva au milliardaire égyptien Naguib Sawiris.

Le périmètre du PER empiète sur la vallée de la rivière Voueize, d'où une incidence sur 2 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). Par ailleurs, le PER concerne un secteur en bordure de la réserve nationale de l'Étang des Landes (Natura 2000). Enfin, le Permis Exclusif de Recherche se situe à l'aplomb de la seule nappe phréatique du département et il n'y a aucune garantie quant à la protection des puits d'eau potable qui alimentent 18 communes du Bassin de Gouzon.

Le syndicat SUD Rural Équipement, réuni en Congrès national, ce 5 novembre 2015, déclare s'opposer à ce « Permis Exclusif de Recherche » et soutient l'action de lutte du « Collectif STOP MINES 23 », ainsi que les populations menacées par l'exploitation minière.